

Zeitschrift: Technique agricole Suisse
Herausgeber: Technique agricole Suisse
Band: 46 (1984)
Heft: 13

Vorwort: Editorial
Autor: Bühler, Werner

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Editorial

Dans le contexte de l'OLMA 1984, nous avons reçu un communiqué décrivant la collaboration prévue entre l'Union suisse du Métal (SMU) et l'Association agrotechnique suisse (AAS-SAV) portant le titre «Efforts communs au profit de l'agriculture suisse». En voici quelques phrases-clefs et un commentaire à l'appui:

«La mécanisation progressante de l'agriculture suisse, l'introduction de systèmes de logements modernes répondant aux besoins des animaux, et les nombreuses machines et installations facilitant le travail ont atteint un volume de bâtiments qui exige une assistance et une supervision permanentes. La collaboration débutée cette année entre l'Union suisse du Métal et l'Ass. agrotechnique suisse a pour but de favoriser les projets et idées à réaliser en équipe et d'offrir à la même occasion une contribution à l'élaboration et la consolidation des relations fructueuses entre les entreprises spécialisées de machines agricoles et les agriculteurs.»

«Les deux organisations sont persuadées que la compréhension et le compagnonnage entre l'agriculture et les entreprises de machines agricoles ne doivent pas se traduire uniquement en paroles: L'action commune prévue a pour but que les entreprises de machines agricoles, avant tout les revendeurs, se mettent à l'avenir encore davantage à la disposition de leurs clients agriculteurs. A mi-chemin entre le producteur ou importateur et le client, il y a le *vendeur spécialisé en machines agricoles*. De par son excellente formation, il est bien plus qu'un simple vendeur ou réparateur, il est particulièrement qualifié pour le conseil concernant aussi les *installations modernes*. La formation fondée qui répond à toutes les exigences de la technique agricole moderne, permet uniquement au spécialiste en machines agricoles d'exécuter correctement les travaux de réparation et de service.

De nos jours, les «ateliers de basse-cour» ou les méthodes «do-it-yourself» ne peuvent plus garantir le fonctionnement sûr des tracteurs et de machines agricoles modernes. L'entreprise spécialisée ne doit en aucun cas être dégradée à l'échelon de «pompiers» entrant seulement en jeu lorsqu'un dégât a été constaté suite à un travail d'amateur.

L'agriculteur raisonnant de manière économique sait qu'il dépend, pour l'entretien et le bon fonctionnement de ses machines et installations, surtout de l'entreprise de machines agricoles spécialisée s'il compte sauvegarder leur valeur. D'autre part, les entreprises de machines agricoles dépendent, elles, d'une clientèle stable et fidèle.

La branche des machines agricoles en général et les entreprises spécialisées locales en particulier font des efforts considérables pour rendre la *politique des prix, des marges et des rabais plus transparente*.»

Les intentions honorables et la bonne volonté des deux organisations de mettre en pratique les mesures promises de longue date, produiront certainement un effet de contentement auprès de la clientèle. Bien des paysans se demanderont toutefois en entendant ces déclarations pourquoi la relation entre la branche des machines agricoles et les agriculteurs doit être influencée par «en haut». Cette relation est-elle vraiment si mauvaise? Il doit pourtant être dans l'intérêt de chaque commerçant et mécanicien de machines agricoles d'entretenir de bons rapports avec son partenaire commercial. S'il n'en est pas capable lui-même, les recommandations d'organisations faitières n'aboutiront certainement à rien. Et... ceux qui n'auront pas péché durant les «années grasses», ne se retrouveront pas dans le besoin plus tard.

Werner Bühler

cs

Photo en page de couverture:

Matériels modernes pour l'irrigation fertilisante (lisier et boues d'eaux résiduaires)
photo: U. He

Technique Agricole

Revue suisse de technique agricole

Périodique de l'Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture – ASETA

Table des matières

Spécial-TA:

Nouveaux procédés pour l'utilisation de boues d'eaux résiduaires 474

Plate-forme énergie:

Installation de désulfuration pour biogaz 476

L'utilisation des machines:

Et elles fonctionnent malgré tout 478

Les machines et leur technique:

Ne graignez pas l'électronique 481

Atelier de la ferme:

Le nettoyage des machines 482

Démonstration de machines:

Petite, mais de grand intérêt 484/485

Courrier ASETA:

– Liste de cours de l'hiver prochain 486

– 2ème championnat suisse en conduite de tracteurs 487

Informations ASETA:

La visco-élasticité à froid des huiles pour moteurs 490

L'industrie informe:

– Nouvelle série de tracteurs 491

– Haute distinction 494

Foires:

– OLMA 1984 491

– Berne, hôte officiel de l'OLMA 492/493

La revue des produits

A l'OLMA 495

La loi et le droit:

Règles relatives à l'emploi de la tronçonneuse 498

Télégrammes:

– Le président central a eu 60 ans 499

– Un nouveau directeur à Liebefeld 499

Bulletin de la FAT

Traire en cas de panne d'électricité 503

Liste des annonceurs 499

Rédaction et régie des annonces 482